



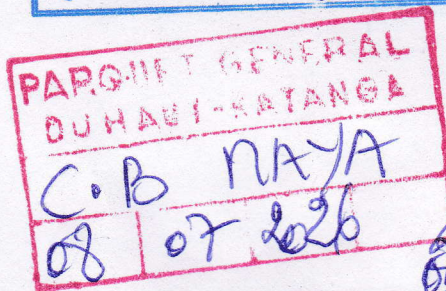
JUSTICIA ASBL

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Tél : +243994075131, +243971654932,
Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC Email: justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

Lubumbashi, le 08/07/2026

Ref : 011/TIM/JUST/2026



Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga
- Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale du Haut-Katanga
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Haut-Katanga
- Madame le Maire de la Ville de Lubumbashi
De et à Lubumbashi
- Monsieur le Maire adjoint de la Ville de Lubumbashi
De et à Lubumbashi

Objet : Transmission lettre ouverte

Monsieur le Maire adjoint,

En ma qualité de Président de JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et protection des droits humains, je vous transmets la lettre ouverte que JUSTICIA Asbl vient de de rendre public.

Veuillez croire en l'expression de nos parfaites considérations.



Pour JUSTICIA Asbl

Maitre Timothée MBUYA

Président

ASSEMBLEE PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA
CABINET DU PRESIDENT

Reçu le : 09/07/2026 à 13H 05

Sous le Numéro : 1798

Par : J. M. N. N. N. N.

Signature : J. M. N. N. N.



JUSTICIA ASBL

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme
et du droit international humanitaire.

Adresse : 94 avenue Adoula coin des usines , Tél : +243994075131, +243971654932,
Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC Email: justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE ADJOINT DE LA VILLE DE LUBUMBASHI

Lubumbashi, 07/07/2026

A Monsieur le Maire Adjoint de la ville de
Lubumbashi

Concerne : Votre communiqué officiel interdisant les manifestations et réunions
politiques

Monsieur le Maire Adjoint,

Le 04 juillet 2026, un communiqué officiel signé
par vous a été mis en circulation, interdisant les manifestations et réunions politiques
sur toute l'étendue de la ville de Lubumbashi.

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de
l'homme basée en RDC a reçu avec étonnement ce communiqué officiel et tient à
vous rappeler ce qui suit :

1. Les libertés publiques de réunion et de manifestation politique sont garanties
par la constitution
2. Aucune autorité ne peut suspendre ou restreindre des droits
constitutionnellement garantis, maire soit il et par un communiqué officiel.

Par conséquent, vous serez tenu pour responsable de tout cas de dérapage ou de
répression des manifestations ou réunions politiques dans la ville de Lubumbashi.

Pour JUSTICIA Asbl

Maitre Timothée MBUYA

Président

